

**BROCANTE EN SALLE APEEZ
INTERDICTION DE STATIONNEMENT**

Nous, Florence VANHILLE, Maire de ZUYDCOOTE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-4,

Vu, le Code de la Route, L411-1 à 411-7,

Considérant, la demande de l'Appez, représentée par monsieur Rabaey, pour l'organisation de la brocante en salle le dimanche 02 avril 2023,

Considérant, qu'il y a lieu d'assurer la sécurité tout en facilitant le bon déroulement de cette manifestation.

ARRETONS

Article 1 : A l'occasion de la brocante en salle qui se déroulera le dimanche 02 avril 2023, le stationnement sera interdit devant la salle Robert Merle du samedi 01 avril 2023 à 14 heures au dimanche 02 avril 2023 à 20 heures.

Article 2 : Les véhicules pourront stationner sur le parking bus.

Article 3 : Le présent arrêté sera adressé :
→ Monsieur l'Adjudant-chef de Gendarmerie de GHYVELDE
→ Monsieur Rabaey, président de l'APEEZ
→ Camping de l'Estran

Article 4 : Certifié exécutoire après notification le 03 mars 2023.

Fait à Zuydcoote, le 01 mars 2023

Le Maire,




Florence Vanhille